

touche à la queue de leurs robes ! déjà ils ouvrent la gueule pour être plus près à dévorer. Etre dévoré par des bêtes, quelle horrible mort ! Criez donc, vos parents ne sont peut-être pas loin ! Et, en effet, voilà le père qui paraît avec une torche allumée. C'en est assez : elles sont sauvées ; à la vue du flambeau, les bêtes s'arrêtent, reculent et s'ensuivent dans le bois.

Le feu, pour la bête, c'est un rampart, barrière infranchissable ! elle en a peur et frayeur ! elle pourra bien s'en approcher, quelquefois, mais jamais elle ne pourra le manier, jamais elle ne s'avisera ni de l'alimenter, ni de l'allumer. Le feu n'est que pour l'homme. Le feu ! la lumière ; la lumière ! l'intelligence ; l'intelligence ! l'âme ; l'âme ! l'image de Dieu. Ainsi nos ames, faites à l'image de Dieu, portant toutes le cachet divin, ne devraient-elles pas être toutes sensibles ? Voilà des élans du physiologiste chrétien !

(A continuer.)

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'AGRICULTURE.

Il y a eu, le 3 mars courant, en cette ville, une assemblée publique pour prendre en considération l'urgence de former dans le Bas-Canada, une association agricole de toute cette partie de la province, qui veillerait aux intérêts généraux de l'agriculture, sans intervenir en aucune manière dans les procédures des sociétés de comté, et qui prendrait le nom de "Société Canadienne d'Agriculture." On a passé une série de résolutions qui expliquent le but de cette association.

Les membres de l'association se composeront de toutes les personnes qui souscriront annuellement la somme de cinq chelins, et celles qui souscriront £2 10s. seront membre à vie.

La société sera régie par un président, six vice-présidents et 24 directeurs, un secrétaire, un trésorier, et afin de fournir au district de Québec l'occasion de coopérer avec celui de Montréal, il aura droit à la nomination de six des directeurs, et l'an prochain, à celle de deux des vice-présidents.

La société se réunira tous les ans au mois de mars, pour l'élection de ses officiers, et la considération des affaires qui lui seront soumises. Les directeurs tiendront des séances trimestrielles, ou plus, s'ils le trouvent nécessaire.

L'objet de la société sera de promouvoir les intérêts de toutes les classes qui dépendent de l'agriculture, et de disséminer les connaissances utiles qui s'y rattachent ; d'encourager la culture de toutes les plantes ou grains qu'elles concevraient être avantageuse au pays, et de faire tout en son pouvoir pour améliorer le système d'agriculture, en tout ce qui regarde les engrangements, l'égout, les grains, le pâturage, les bestiaux, et toutes les branches de l'économie rurale.

La société s'efforcera d'établir un collège agricole, semblable à celui qui est établi à Cirencester, en Angleterre, pour instruire la jeunesse dans la science et l'art de l'agriculture, et tout ce qui concerne l'état du fermier ; et d'avoir une ferme modèle attachée à cet établissement, qui aiderait à en payer les frais, et, s'il est possible, des fermes-modèles dans plusieurs parties de la province ; aussi, un Museum Agricole, et une ou plusieurs bibliothèques Agricoles.

Cette société maintiendra la bonne intelligence avec les sociétés de comtés, dont on recevra toutes les informations et suggestions intéressant l'agriculture ; son but sera de suppléer autant que possible à ce que ces sociétés ne feront point, ou ne pourront faire. Et dans cette vue, les conseillers municipaux et les commissaires d'écoles, dans toutes les paroisses du Bas-Canada, seront invités de se joindre à elle, et les membres du clergé de toutes les dénominations seront nommés membres honoraires de la société.

L'intention des personnes qui ont provoqué cette démarche est de mettre immédiatement la société en opération, afin de pouvoir obtenir, à la prochaine session du parlement, un acte d'incorporation.

Nous approuvons toujours les efforts que l'on fera pour l'avantage et l'amélioration de l'agriculture dans ce pays, et nous espérons que ce projet, avec peut-être quelques modifications, sera mis en exécution.

Le district de Québec qui avait semblé quelque temps découragé par les deux calamités qui ont presque ruiné l'ancienne capitale du Canada, prend maintenant une vigueur nouvelle, et se livre aux améliorations de tout genre. Tout le pays a admiré l'activité et l'énergie avec lesquelles les habitants de Québec ont organisé leur compagnie du télégraphe en cette ville et Halifax. Diverses autres sociétés se sont aussi établies à Québec, avec la même promptitude. Et maintenant nous voyons avec plaisir que plusieurs comtés de ce district seraient des sociétés d'agriculture, d'après l'acte de l'avant-dernière session du parlement. Cette démarche ne peut manquer d'opérer un grand bien. Nous sommes surpris qu'il y ait encore quelques comtés dans la province qui n'aient point profité des avantages que leur offre le gouvernement. On sait que le gouvernement octroie à chaque comté une somme égale à trois fois le montant de celle que ce comté a souscrite. D'après un acte de la dernière session, chaque comté a droit de se diviser en deux sections. Le montant alloué à chacune de ces sections ne peut dépasser £75 ; en souscrivant £25, une section de comté aurait droit au maximum de l'octroi du gouvernement. Il nous semble que tous les comtés du Bas-Canada ne devraient point négliger de profiter de ces avantages.

Nous regrettons, avec le *Journal de Québec*, qu'il n'y ait point de fermes-modèles établies, sinon dans chaque paroisse du moins dans chaque comté. Rien ne serait plus propre à faire disparaître ce système routinier qui fait tant de tort à notre culture.

Mincere.

Ne vouloir point céder aux avis des autres quand la raison et le bon sens le demandent, c'est un signe d'orgueil et d'entêtement.

Mr. J.-C. IX. 3.

B U L L E T I N .

Bénédiction de l'Eglise de St. Patrice.—Lettre du Père Matthieu.—Mort de l'abbé Macpherson.—Prétendus présens de l'empereur Nicolas et du Pape.—Nouveaux détails sur la famine en Irlande.

Mercredi dernier a eu lieu la bénédiction de l'église des Irlandais sous l'invocation de St. Patrice, dont ce jour était la fête.

Dès sept heures du matin les Irlandais s'étaient assemblés, dans la rue Ste. Hélène, près de l'église des Récollets, où ils se sont organisés en procession, ayant leurs magnifiques drapeaux et étendards partagés de distance en distance suivant les différentes sections. On remarquait surtout la belle bannière du Père Matthieu qui rappelait aux Irlandais la promesse qu'ils ont prise avec tant d'empressement de se soumettre à la vertu de Tempérance tant pour leur bonheur individuel que pour celui de leur nationalité. La procession a défilé dans la rue Notre-Dame pour se rendre à la Place-d'Armes, où elle a été jointe par le clergé que présidait Monseigneur l'Administrateur, elle a passé ensuite par la rue St. Jacques, le Marché-à-Foin, la rue Radegonde. Arrivée au temple, elle s'est divisée en deux files, laissant un passage d'environ huit pieds pour le clergé qui entrait dans l'enceinte au son du *God save the Queen*, ensuite les présidents, et autres officiers avec les bannières sont montés jusqu'au haut de la nef et en un instant l'église s'est remplie de toute cette vaste multitude.

La messe a été célébrée solennellement avec musique par Mgr. l'Administrateur, et M. Connolly a donné un sermon très-pathétique qui a duré près d'une heure.

Ce jour sera certainement une époque mémorable pour les Irlandais de cette ville ; la grandeur et la magnificence de leur temple témoigne de leur zèle et de leur religion. Cette église est, après l'église paroissiale qu'elle surpassé en beauté, la plus grande de la ville. L'intérieur est d'un style noble et élégant, et quoiqu'elle ne soit pas en corde décorée, elle a une apparence agréable ; ses vitraux étroits, mais élevés, dont les vitres sont peintes de manière à ne point obscurcir le jour, donnent une clarté qui réjouit l'œil. Il n'y a pas encore de bancs, et on croit que les syndics ne se proposent pas d'en faire pour le présent. Cette église contiendra aisément quatre à cinq mille personnes sans qu'elles soient trop gênées.

—Nous traduisons du *Transcript* la lettre suivante du P. Matthieu :

"Mon cher M. Allen,

"Votre très-aimable lettre ne demande aucune apologie, vu ses sentiments, votre zèle et vos travaux pour la cause sacrée de la tempérance. Vous n'êtes pas un étranger pour moi, mais au contraire, vous m'êtes un ami bien cher. Je vous remercie pour les nombreux papiers que vous m'avez envoyés avec tant de bienveillance, et que j'ai lus avec le plus grand intérêt et le plus grand plaisir.

"Il n'y a pas dans mon cœur de désir plus grand que celui de visiter les Etats-Unis, cette grande et glorieuse république. Jusqu'à présent des obstacles, qui n'étaient pas bien considérables, m'en ont empêché ; mais maintenant il y a des empêchemens invincibles à cause de la famine qui désole notre infortuné pays—Il serait inhumain, ce serait un acte de lâcheté d'abandonner mes chers compatriotes, au moment de leur tribulation—ces hommes qui dans l'orgueil et la joie de leurs cœurs, se sont enrôlés sur ma parole, sous la bannière de la tempérance, et qui maintenant, quoique tentés de violer leurs promesses, pour ensevelir leurs agonies dans la boisson et la mort, s'attachent en bravant toutes les tentations à leurs engagements sacrés avec une fidélité désespérée ; mais l'aurore d'un meilleur jour s'avance. Notre gouvernement, et le bon peuple de l'Angleterre contribuent libéralement pour nous sauver de la destruction ; votre heureuse terre sympathise de tous côtés et fait tous ses efforts pour nous secourir. Le secours que l'Amérique pourra nous envoyer sera dix fois plus avantageux, si du magasin de vos richesses, vous nous